

Conseil communal du 22 août 2013

Tout le monde était présent.

Aucune question n'a été posée.

Le statut juridique a été adapté suite à quelques amendements de la part de l'Agence pour l'Administration Intérieure. Ainsi, le gestionnaire financier doit par exemple aussi être repris dans le texte et le Collège des bourgmestre et échevins devra dorénavant, avec le président du conseil communal, veiller à l'évaluation du secrétaire communal (11 pour, 3 contre, 1 non valable).

Le conseil a déterminé à l'unanimité les **domaines de politique** dans le cadre du **Cycle de Politique et de Gestion**, ainsi que les **champs de politique** qui y sont liés. A partir de 2014, le plan de politique et de gestion, y compris le plan financier, subiront de profondes modifications. Maike Stieners, coordinatrice de politique, nous a éclairés sur le sujet.

Les **jours fériés** pour **2014** ont été fixés (14 pour, 1 non valable).

La **convention de collaboration** concernant la poursuite et le fonctionnement de la **maison locale de l'emploi Tongres-Riemst-Fourons-Herstappe** a été approuvée (14 pour, 1 non valable). Jacky Herens a été désigné en qualité de délégué de la commune afin de siéger au conseil d'administration journalière (10 pour, 3 contre, 1 abstention, 1 non valable). Il convient de mentionner que la commune de Fourons comptait à ce moment-là 139 chômeurs pour une population active de 1890 (7,35%) (6,93% en 2012). On constate donc une légère augmentation du taux de chômage dans notre commune.

La **commune de Vellerat** (Jura, en Suisse) a demandé à la commune de lui communiquer les informations nécessaires ainsi que les armoiries en vue du **renouvellement d'un panneau** situé à l'entrée de leur commune. A la commune, nous n'avons en fait nullement connaissance d'un **jumelage** officiel entre les deux communes. Néanmoins, la commune veut bien accéder à leur demande et est prête mettre à leur disposition les armoiries de Fourons, le drapeau provincial ainsi que le drapeau de la Région flamande. De même, le texte suivant sera proposé en remplacement de l'ancien "Voeren 50 jaar bij Limburg, 1 september 1963 -1 september 2013" (= Fourons : 50 ans au Limbourg 1^{er} septembre 1963 – 1^{er} septembre 2013). L'une et l'autre chose devra alors remplacer le panneau actuel à Vellerat (Les Fourons, Wallonie, occupés par la Flandre) (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

La **modification du règlement d'ordre intérieur et organique du conseil de gestion de la bibliothèque** a été approuvée. Quelques points du règlement étaient devenus obsolètes. Parmi ces modifications, on notera que, dès à présent, les délégués du pouvoir organisateur ne disposeront plus de droit de vote au cours de ces réunions (10 pour, 3 contre, 1 abstention, 1 non valable).

La **modification du budget 2013** a été approuvée. Les résultats des comptes de l'année 2012 y ont été intégrés et quelques modifications nécessaires ont été réalisées. Le fonds de réserve – qui ne continue pas à exister tel quel – a été pour une grande part supprimé. Afin de faire face à des besoins financiers externes d'autres institutions, la commune est obligée de réduire fortement ses propres dépenses et de revoir ses propres projets à la baisse ou, à tout le moins, de les remettre à plus tard pour une période assez longue (10 pour, 4 contre, 1 non valable). (nb: Ceux-ci sont retirés et adaptés à des moyens complémentaires)

La **nomination de Jacky Herens** en tant que membre du conseil d'administration de **Tecteo** a été entérinée (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le conseil a approuvé le **règlement** relatif au **prêt de barrières**. Ce service sera élargi, mais également réglementé de manière plus claire. A partir de maintenant, le demandeur devra venir **chercher et rapporter lui-même** les barrières. Ce ne seront donc plus les ouvriers du service technique qui assureront ce service. Le prêt restera gratuit, mais il faudra cependant payer une **caution**; les personnes étant dans l'impossibilité de venir chercher elles-mêmes les barrières pourront **malgré tout faire appel** aux équipes techniques, mais dans ce cas, contre rémunération du salaire horaire. Un ordre des prêts a également été fixé. Autre nouveauté : les citoyens individuels qui en démontrent le besoin pourront aussi, outre nos barrières, disposer par exemple de panneaux de signalisation. Il n'y a qu'une seule exception: le bourgmestre peut, en cas d'urgence ou de calamité, et dans l'intérêt général, exiger le retour du matériel (p. ex. en cas d'inondation, d'incendie, etc.) (11 pour, 3 abstentions, 1 non valable).

En ce qui concerne l'**Assemblée générale extraordinaire de Limburg.net**, c'est Anne-Mie Casier qui a été désignée en qualité de déléguée (10 pour, 4 contre, 1 abstention), Jean-Marie Geelen étant désigné en tant que suppléant (11 pour, 2 contre, 1 abstention, 1 non valable). De même, l'ordre du jour a été approuvé (10 pour, 1 contre, 3 abstentions, 1 non valable).

Le candidat qui avait réussi les examens d'agent de police renonce à sa candidature et ne souhaite plus entrer dans cette fonction en raison du fait qu'il a réussi l'examen d'entrée pour la formation en tant qu'inspecteur. La fonction d'**agent de police** est donc à nouveau déclarée vacante (14 pour, 1 non valable).